MAI-JUIN 2017

www.solidaires-grouperatp.org

www.la-petite-boite-a-outils.org

#### **SOLIDAIRES** groupe RATP

144 boulevard de laVillette75019 Paris

- 1 Plateforme d'accès au rail de traction - L 13
- 2 Une carte des suicides
- Bastamag

- 3 Zone dangereuse
- Ligne 9
- **4** Aire de lavage suite à droit d'alerte Ligne 10
- **5** Droits des salarié-es... morts sur ordonnances
- **6** Loi travail, décryptage du SAF

SOLIDAIRES groupe RATP: 0618 86 48 79 - Elu SOLIDAIRES au CHSCT MTS: FX AROULS 06 63 43 25 24

## LA NOUVELLE COMPOSITION DU CHSCT MTS

### 24 mai 2017

Les dernières élections du CHSCT MTS, avant les élections professionnelles de novembre 2018, ont eu lieu le 24 mai 2017. Nous ne reviendrons pas ici dans le détail de la grande magouille pour sauver le syndicat sud-fo et cela afin d'évincer SOLIDAIRES. Car d'une, nous conservons un élu et de deux, d'autres y ont laissé des plumes.

UNSA 4 élus, CGT 2 élus (en 2005 : 5 élus), SOLIDAIRES 1 élu, la CGC 1 élue et sud-fo 1 élu.

SOLIDAIRES a toujours eu au cœur de ses préoccupations, les conditions de travail, la sécurité et la santé au travail. Durant ce mandat, nous persévérerons dans cette voie : être un outil au service des sala-rié-es. SOLIDAIRES jusqu'au bout !



## UNE PLATEFORME D'ACCES AU RAIL DE TRACTION

### Ligne 13 - 31 mai 2017

En entrée de quai 4 à la station Invalides Ligne 13, le CHSCT avait prévenu la direction de la ligne sur le risque d'électrisation. Mais celle-ci, n'ayant pas réagi, SOLIDAIRES a déposé un droit d'alerte du CHSCT. Face à l'évidence et au bon sens, la direction acceptera nos préconisations sans rechigner.

## Droit d'alerte pour risque d'électrisation

Depuis plusieurs mois, le CHSCT alertait la direction sur l'accès au rupteur 4-36, situé en entrée d'Invalides quai 4. En effet, le cheminement de celui-ci est surélevé. Il arrive à hauteur du rail de courant (750v)

et y est accolé. Malgré les alertes, la ligne restant inactive, SOLIDAIRES a déposé, le 31 mai 2017, un droit d'alerte du CHSCT pour le risque grave d'électrisation.



#### La direction est en accord avec les demandes de Solidaires

Immédiatement après la dépose du droit d'alerte, nous avons mené une enquête conjointe avec la direction. La demande de protéger l'approche du rail de traction était restée dans un tiroir. Limite quand on connait le risque!

La direction a immédiatement accepté de réduire la largeur de cette plateforme et de prolonger la protection du rail de traction.

La section SOLIDAIRES ligne 13 est à votre écoute et à votre disposition, ensemble veillons à notre santé au travail.

### SOLIDAIRES PUBLIE UNE CARTE DES SUICIDES PROFESSIONNELS

### 20 juin 2017

« Rendre visible les suicides liés au travail » : c'est l'objectif de la <u>carte</u> réalisée par l'union syndicale Solidaires. Après les suicides le 7 mars d'une infirmière à l'hôpital Cochin et d'un <u>cheminot</u> le 10 mars à la gare St Lazare, Solidaires a décidé de recenser les suicides au travail et de les rendre publics. Et malheureusement, la liste s'allonge : en mars, à Tarbes, un technicien et un ingénieur travaillant pour Daher Socata, une ancienne filiale d'EADS qui construit des avions légers, ont mis fin à leur jour ; en avril, à Amiens, trois salariés de l'équipementier Valeo se suicidaient ; en mai, l'InterSyndicat national des internes (ISNI) de Bordeaux déplorait le cinquième suicide d'un interne hospitalier depuis la rentrée universitaire.

Partout les directions d'entreprises cherchent à rendre invisibles ces drames qui, pourtant, pourraient être en partie liés aux conditions de travail : à la SNCF, dans les hôpitaux, à la Poste, dans de trop nombreuses entreprises, petites et grandes, qui n'ont parfois aucune équipe syndicale pour alerter sur ces situations.

#### source **BASTAMAG.NET**



# **ZONE DANGEREUSE NON MATERIALISEE**

### Ligne 9 - Porte de Saint-Cloud, 23 juin 2017

Alerté par des salariés des problèmes de cheminements à Porte de Saint-Cloud, SO-LIDAIRES s'est rendu sur site pour les constater. En effet, pour se rendre sur les voies secondaires de la voie F, la première traversée de voies (quai 1 - quai 3) présentait un cheminement incomplet à proximité des rails de roulement et de traction. De même, en fin de position 4F pour accéder au rupteur d'alarme, le cheminement y est incomplet. Mais, il y a pire... En effet, il ne faut surtout pas se déplacer à pied au niveau du rupteur en question lors d'un passage de train au risque de se faire happer. L'agent n'a aucun de moyen de savoir car la zone n'est pas matérialisée en Zone Dangereuse (ZD). Après des mesures effectuées, nous avons relevé 43cm. Autant dire rien! Le pire dans l'histoire c'est que la direction était au courant, d'autant plus que certains rapports du CHSCT l'identifiaientt clairement!

## SOLIDAIRES dépose un droit d'alerte du CHSCT pour risques graves

Le 23 juin 2017, après les constats effectués, SOLIDAIRES a déposé un droit d'alerte du CHSCT pour les risques graves suivants : engagement de gabarit humain, chute, écrasement et électrisation. Un autre élu se joindra à nous.



## La direction signe un accord avec l'ensemble de nos préconisations

L'enquête CHSCT a eu lieu en fin de journée. La direction admettra l'évidence du travail qu'il faut entreprendre. Ainsi, elle accepte de : compléter la traversée de voie (Q1-Q3); compléter le cheminement au niveau du rupteur 2-9 (proche du permanent d'arrêt voie F) ; faire vérifier l'espacement réglementaire par les services techniques entre le piédroit et le train en queue de position 4F, afin de matérialiser une zone dangereuse ; en attente des résultats mettre en place une note provisoire d'interdiction de cheminer à pied lors des déplacements de train en queue se position 4-F et avant toute levée de cette interdiction convier les élu-es du CHSCT à une présentation sur site.

SOLIDAIRES veillera scrupuleusement à la mise en place de ces préconisations. A suivre...

## LOI TRAVAIL II: LES DROITS DES SALA-RIE-ES... MORTS SUR ORDONNANCES

Le gouvernement fait effectivement ce qui était annoncé. Peu importe la faiblesse de l'assise électorale de Macron ou de ses députés. Et peu importe aussi que les mêmes sujets aient causé six mois de mobilisation avec un très large soutien de l'opinion en 2016.

Le projet de loi cadre les thématiques des ordonnances, et fixe le délai des décisions à prendre : 6 mois.

S'il annonce procéder à une négociation, elle sera de courte durée et il a d'emblée verrouillé : les facilités du licenciement économique, la limitation du recours au prud'hommes en durée comme en réparations quand l'entreprise est coupable, la remise en cause du contrat de travail et la mise en place du contrat de projet, une négociation entreprise par entreprise, la limitation des prérogatives syndicales par une fusion des mandats existants ce qui va atteindre en particulier tout ce qui concerne la santé et les conditions de travail, et le recours sur décision patronale au référendum d'entreprise, c'est à dire l'aggravation de la situation actuelle par la possibilité d'un chantage permanent.

En « échange » ce qui est lâché aux syndicats pour faire passer la pilule : la possibilité ouverte d'obtenir le paiement d'un « chèque syndical» versé par l'employeur et celle de siéger dans les conseils d'administration des grandes entreprises à une place où ils n'auront aucun pouvoir de décision à côté

des directions d'entreprise et des représentant-es des actionnaires.

Ni les salarié-es, ni les jeunes et les chômeur-euses n'ont à gagner à de telles propositions. Aucun syndicat ne peut accepter de brader le CDI et la défense actuelle des salarié-es au plus près de leurs préoccupations.



Le gouvernement Macron répète à l'envie qu'il faut "libérer le travail" en France et "ses énergies". Nous dénonçons cette mascarade: ce ne sont pas les travailleurs et travailleuses qui seront "libérés", mais bien les capitaux et les profits d'une minorité.

D'ores et déjà l'Union syndicale Solidaires s'engage dans les initiatives syndicales et celles des mouvements sociaux contre ce projet scandaleux.

Elle prépare activement les mobilisations interprofessionnelles pour un mouvement général début septembre.

### **LOITRAVAIL**

### Décryptage du SAF

Alors que le Gouvernement prépare de nouvelles atteintes aux droits des salariés par le projet d'ordonnances de réforme du droit du travail, révélées par la presse, le Syndicat des Avocats de France (SAF) met en ligne des vidéos de décryptage du projet pour en comprendre tous les enjeux et toutes les régressions sociales qu'il porte :

- Priorité aux accords d'entreprise sur la loi, les accords de branche et les contrats de travail, en complexifiant le droit du travail pour les salariés
- Précarisation du contrat de travail et affaiblissement du CDI
- Affaiblissement des garanties des salariés en cas de licenciement économique
- Limitation des prérogatives et des moyens des instances représentatives du personnel
- Plafonnement des dommages et intérêts en cas de licenciement abusif...

#### Les vidéos

Le Syndicat des avocats de France continuera ce travail pour rendre les arguments accessibles au plus grand nombre dans le cadre de sa nouvelle chaîne internet, pour faire du droit l'arme de la contestation de l'ordre établi, l'outil de la revendication pour plus de droits pour tous, plus d'égalité, de libertés et de justice.

L'arme du droit, la chaîne du Syndicat des avocats de France

**SOLIDAIRES groupe RATP** 144 boulevard de la Villette 75019 Paris Tel : 06 18 86 48 79 - Fax : 01 43 67 62 14 - www.solidaires-grouperatp.org